

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 129 (1984)
Heft: 10

Artikel: Modernisation de nos troupes blindées
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Modernisation de nos troupes blindées

par le lieutenant-colonel EMG Dominique Brunner

La commission des affaires militaires du Conseil des Etats a arrêté fin août 1984 une décision au sujet de la modernisation de nos forces blindées qui mérite la plus grande attention et qui, de plus, force le respect de celui qui est en mesure d'apprécier les problèmes de notre politique d'armement. En possession des informations supplémentaires qu'elle avait demandées au Département militaire fédéral, elle a essentiellement confirmé sa première décision au début de la session d'automne des Chambres fédérales. La Chambre haute l'a suivie lors de cette session.

Comme on le sait, les commissaires sous la présidence compétente et ferme du conseiller aux Etats Schönenberger de Saint-Gall ont décidé à l'unanimité de recommander, en accord avec le Conseil fédéral, l'acquisition de chars Léopard 2, de provenance allemande, leur production sous licence dans notre pays, à l'exception de 35 chars à acheter directement en Allemagne, cela toujours conformément aux vœux du gouvernement, et, enfin, proposition s'écartant nettement des vues de l'exécutif, d'acquérir les chars nécessaires au renouvellement du matériel de nos grandes unités mécanisées à une cadence accélérée et en bloc. Ce concept intelligent, audacieux selon les normes helvétiques, avantageux du point de vue financier et industriel, a

laissé les commentateurs bouche bée, lesquels s'attendaient de toute évidence soit à une réduction considérable de la série à introduire, soit à la renonciation à la production sous licence en Suisse. Notons d'emblée qu'il y a longtemps que l'on n'avait vu une commission parlementaire — en tous cas sur le plan militaire — prendre les choses en main si énergiquement et quitter avec tant d'imagination les chemins battus.

Le «scandale» n'a pas eu lieu

Car, en effet, l'affaire, de poids pour notre armée, paraissait fort mal engagée. Non pas que le Conseil fédéral ait fait fausse route en demandant par son message du 29 février de cette année les crédits — 2410 millions de francs — pour l'acquisition de 210 chars Léopard 2 dont 35 seraient achetés directement en Allemagne, 175 devant être construits en Suisse au rythme de 3 unités par mois, cette procédure permettant la livraison des 210 blindés entre 1987 et 1992. Une deuxième série de 210 chars, à autoriser à une date ultérieure, aurait dû suivre, portant le total de la flotte de Léopards à 420 unités, dont les dernières auraient rejoint la troupe vers la fin du siècle...

Le gouvernement, et avant lui le Département militaire, s'étaient rési-

gnés à rechercher une solution modérée, bien dans nos usages, sauvegardant à première vue les intérêts des autres armes qui réclament elles aussi, non sans raison, des crédits pour se moderniser (l'infanterie pour la défense antichar du régiment, le projet d'engin filo-guidé TOW sur véhicule blindé à roue, l'aviation qui doit songer à la relève des Mirages, la DCA qui, sans trop d'ardeur, et nous la comprenons, avait mis l'engin Stinger de courte portée sur sa liste de cadeaux, etc.). Mais l'échelonnement de l'introduction des chars en question sur une période de huit ans à partir d'aujourd'hui et seulement pour la première série, entraînait inévitablement des inconvénients, militaires et financiers. Le coût du renchérissement se faisait sentir; on prenait le risque de toucher les derniers chars, d'un modèle d'avant-garde aujourd'hui, à un moment où, par la force des choses, dans plus de dix ans, ils ne correspondraient plus au dernier cri, ce qui n'eût pas manqué de susciter nombre de critiques, mettant en cause la deuxième série. C'est exactement ce point que visaient les partisans de l'achat tel quel en Allemagne, chez le producteur Krauss-Maffei, le plus vite possible. L'offre que certains organes de presse présentèrent comme sensationnelle début août du producteur allemand prétendument prêt à livrer entre 10 et 15 chars par mois à un prix inférieur de 2 millions par char au prix figurant dans le message du Conseil fédéral, démontre clairement que les

Allemands ont cru que ces considérations pouvaient l'emporter — en leur faveur. Je dis bien «en leur faveur», parce que la fuite qui permit aux médias de divulguer, de façon inexacte d'ailleurs, la dernière offre allemande avant que la commission du Conseil des Etats en fût saisie ne s'est pas produite au DMF. Cette divulgation faisait part d'une manœuvre destinée à conditionner l'opinion afin que la commission parlementaire — et par la suite le parlement —, séduite par la perspective d'économies appréciables rendues possibles par l'acquisition directe, écarte la production sous licence en Suisse préconisée très justement par le Conseil fédéral. Il est significatif des méthodes employées en l'occurrence qu'on se servit, pour diffuser l'indiscrétion précitée, de gauchistes notoires, notamment d'un journaliste qui avait à l'époque — et nous avons l'habitude de nous souvenir de ce genre de choses — gagné ses galons comme propagandiste des comités de soldats... Et c'est là que se situe peut-être le plus grand mérite de la commission du Conseil des Etats. On ne s'est pas laissé impressionner par la campagne recommandant la voie de la facilité, la politique à courte vue et la liquidation du potentiel national en matière de production de chars de combat.

Deux genres d'oppositions

Car si l'on s'efforce de décortiquer le problème, il apparaît très vite que

deux aspects suscitent ou suscitaient surtout diverses oppositions: le fait de l'acquisition de ce char moderne en soi et le fait qu'on veuille le produire en Suisse.

Certains milieux de gauche étaient et sont contre un tel renforcement de notre défense nationale. Des porte-parole du fameux mouvement pour la paix (laquelle?) ont annoncé cet été l'intention de s'opposer à l'acquisition du nouveau char. Que les marxistes plus ou moins orthodoxes critiquent un tel projet d'armement, eux qui aiment prétendre qu'ils sont partisans de la défense nationale, apparemment à condition qu'elle ne soit équipée que d'arcs et de flèches, ne surprendra personne. Ce qui importe, c'est, en revanche, l'attitude à priori hostile d'une aile du Parti socialiste. A la suite de la présentation du plan directeur de l'armée et de l'étape de réalisation 1984-87, il y a près de deux ans, on s'attendait à ce que ces milieux se lancent dans une polémique contre ce qu'ils perçoivent comme une tendance à la «sur-mécanisation» de l'armée, lui opposant le renforcement de la défense antichar et toutes sortes de «gadgets» censés rendre inutiles des chars de la nouvelle génération pour notre armée d'infanterie. Cette opposition ne s'est cependant pas manifestée de manière systématique jusqu'ici, sans doute parce qu'on l'avait préventivement contre-battue au printemps de 1983. Mais le président du Parti socialiste n'a su résister à l'occasion de crier au scandale lorsque des bruits

«intéressés» commencèrent à circuler comme quoi le prix «exorbitant» annoncé par le Conseil fédéral pourrait être considérablement réduit si l'on achetait les chars tels quels en Allemagne. Il n'hésita pas à qualifier le devis du DMF, en particulier du Groupement de l'armement, de «méthodes d'escrocs» (Gaunermethoden)! Si le fait que la commission du Conseil des Etats a pris sa décision à l'unanimité, et sans abstention, donne à penser qu'il y a des députés socialistes décidés à épauler l'armée dans cette question, la commission comptant dans ses rangs deux membres de ce parti, MM. Belser et Piler, l'attitude de la présidence du parti demeure pour le moins incertaine. En attendant, une douzaine à peu près de représentants du parti au Conseil national ont déclaré la guerre à l'acquisition du Léopard. Ils ont fait preuve de la même mauvaise foi que les marxistes précités puisqu'ils ont souligné qu'ils étaient pour la défense nationale, mais qu'elle serait mieux servie par le renforcement de l'armement antichar. D'où M^{mes} Morf, Friedli, Fankhauser, Christinat, Vannay et Pitteloud tiennent-elles la compétence pour contredire ainsi le Conseil fédéral, le Département militaire, l'Etat-major général, la commission du Conseil des Etats, je vous le demande?

La question du coût

Au reste, tout le monde approuve l'acquisition de nouveaux matériels

pour nos formations de riposte. La critique qui s'est manifestée assez violemment en mai et juin de cette année ne visait donc pas le fait en soi, mais le prix à payer. Sans qu'on l'ait toujours dit avec la franchise souhaitable, notamment à la tête d'un parti bourgeois, l'UDC, qui avait lancé des avertissements au DMF, dans l'intérêt de la cause, dit-on, avertissements dont la divulgation avait causé les remous de mai, c'est le prix de la construction des Léopards en Suisse que d'aucuns désapprouvaient. Vu les décisions de M. Schönenberger et de ses collègues, qui ont dans les faits affirmé avec force la nécessité de la production sous licence en Suisse, on ne parle plus guère de cet aspect. Pour les commentateurs, ce point semble réglé. On pourrait s'en réjouir, si l'approbation ou le silence reflétaient une profonde conviction. Or, ce n'est pas certain. Ce silence relève aussi du conformisme, s'explique en partie par le réflexe humain de l'acceptation d'un acte d'autorité et, naturellement, par la réduction du coût que les sages décisions des commissaires ont provoquée. Or, il serait souhaitable que l'on comprenne, tant à l'armée que dans la politique et dans la presse, que ce sont des raisons impérieuses qui commandent ce mode d'acquisition.

En 1979, en décembre, le Conseil fédéral prenait une décision de grande portée en matière de politique d'armement. Il décidait d'arrêter le dévelop-

pement d'un nouveau char en Suisse, projet dont le groupement de l'armement du DMF avait d'abord été responsable, pour être ensuite, en 1978, relevé par la maison Contraves du groupe Bührle. Le modèle esquissé par l'entreprise privée était d'avant-garde, mais le coût, les délais et le risque inhérent à toute innovation firent reculer le Conseil fédéral. La liquidation du potentiel autochtone semblait inéluctable, ce qui suscita, notamment en Suisse orientale, une véritable levée de boucliers. On se souvenait, et on le rappela à l'époque, que des décisions de ce genre avaient déjà signifié la mise à mort d'une production indépendante suisse d'avions de combat, d'engins et de pièces d'artillerie modernes. La crainte du risque, la crainte de la critique facile, le manque de clairvoyance avaient conduit à l'abandon d'une première mondiale, le chasseur à ailes delta N 20, de l'excellent prototype de chasseur-bombardier, le P 16, d'un engin filo-guidé antichar, le Moskito, d'un engin de DCA, Tell, de chars de grenadiers, de Saurer, de Mowag, ou encore du canon blindé «Panzerkanonen 68» qui tirait à près de 30 kilomètres... Allait-on, après avoir prouvé avec le char 61 et le char 68, malgré certains défauts qu'ils présentaient, que l'on était capable de mettre au point chez nous des chars modernes, éliminer délibérément l'avant-dernier secteur de l'armement, avant la DCA, où nous jouissions d'une large autonomie?

Le débat du Conseil national de 1980

Divers groupes du Conseil national ne l'entendaient pas ainsi. MM. Widmer, du groupe des Indépendants, Oehler du groupe des démocrates-chrétiens et Reiman du groupe socialiste réclamèrent par voie de motion que le gouvernement reconsidère sa décision. Devant ce tir de barrage, le chef du DMF d'alors, M. G.-A. Chevallaz, laissa entendre, lors de la session de juin 1980, que, pour lui, la décision controversée ne devait pas entraîner des effets irrémédiables: «...je déclare expressément, devait-il dire, encore une fois, que si des circonstances impérieuses ne l'interdisent pas, la fabrication d'un char de conception suisse pour la troisième génération, à partir de 1990, sera décidée — je n'en doute pas — en priorité absolue pour le char suisse, de préférence au modèle étranger». Les porte-parole des groupes qui soutenaient le Conseil fédéral reprirent à leur tour ce thème et affirmèrent qu'il était indispensable de sauvegarder l'option du développement d'un nouveau char en Suisse à une date ultérieure. Dans ces conditions, il ne pouvait surprendre que pratiquement tout le monde se prononçât pour la fabrication d'un char à introduire dès les années 80 sous licence. Le Conseil national Wellauer, par exemple, devait dire: «Je répète: Le groupe PDC ne peut approuver la transformation des motions en postulats que si

le Conseil fédéral donne l'assurance qu'avant de conclure un contrat avec la maison qui nous cède la licence, une aussi grande participation de l'industrie suisse que possible sera fixée.»

Arguments en faveur de la production sous licence

Cette attitude s'imposait une fois la décision prise de ne pas poursuivre le développement du char suisse proposé en 1979. Le Conseil fédéral est resté fidèle à cette position par la suite et a, très justement, recommandé aux Chambres en février la production sous licence du Léopard 2 en Suisse. C'est qu'en effet l'achat pur et simple chez Krauss-Maffei des centaines de chars prévues aurait entraîné de graves inconvénients à plus d'un point de vue. On a surtout évoqué, dans l'opinion, l'aspect économique de l'opération, la possibilité qu'offre la construction en Suisse d'assurer des places de travail dans l'industrie des machines pendant des années. Cela importe sans aucun doute. Mais là n'est pas la raison principale qui devait et qui a incité les responsables à choisir ce mode d'acquisition. Nos intérêts stratégiques, au sens vaste du terme, conseillent ce procédé. Dans son rapport sur notre politique de sécurité du 27 juin 1973, le Conseil fédéral, approuvé par les Chambres, déclarait sans ambages que l'objectif de notre politique d'armement était l'approvisionnement de l'armée en toutes

circonstances en armes et équipements aussi efficaces que possible et en nombre suffisant. Cet intérêt stratégique prime. Pour y répondre, le développement dans le pays et la production autochtone constituent en principe le moyen le plus sûr. Mais il est bien évident que vouloir tout mettre au point nous-mêmes dépasserait nos possibilités — comme d'ailleurs celles de presque tous les Etats. Il y a néanmoins un minimum qui doit être assuré. Et c'est, pour les raisons esquissées ci-dessus, où nous en sommes aujourd'hui.

Importance de l'autonomie en matière d'armement

Il est intéressant de noter qu'il n'y a guère d'Etat disposant de l'infrastructure industrielle nécessaire qui ne tienne à développer, en tous cas à produire ses chars lui-même. Italiens et Espagnols produisent sous licence des chars développés ailleurs, les Israéliens, payés pour mesurer les conséquences de la dépendance de l'étranger en matière d'approvisionnement en armement, ont consenti de gros sacrifices pour mettre au point un char de combat moderne répondant à leurs exigences, l'excellent Merkava. Tout le monde sait que les Américains, les Anglais, les Allemands et les Français sont leurs propres maîtres en matière de développement de chars. Les Japonais et les Suédois ne se sont pas comportés différemment. Les mo-

tifs qui sont valables pour ces pays, dont la majorité est alliée à d'autres nations, le sont à plus forte raison pour l'Etat neutre qu'est la Suisse, qui ne devrait pas dépendre du bon vouloir d'autres pays ou de la conjoncture internationale pour ce qui est de la disponibilité d'une arme aussi essentielle que les chars.

La construction sous licence d'un des meilleurs chars, voire du meilleur, actuellement disponibles, répond en grande partie à ces exigences. Elle procure, ce qui plus est, les connaissances nécessaires et les installations qu'il faut avoir pour être, par la suite, en mesure non seulement d'entretenir un système d'arme aussi complexe, mais d'apporter les améliorations et adaptations indispensables vu la longue durée d'utilisation que connaissent nos armes, trente ans ou plus.

Voilà pourquoi la commission du Conseil des Etats mérite des louanges. L'armée et le pays ont ainsi été bien servis. On a marqué un effort principal grâce auquel l'armée touchera dans des délais raisonnables une excellente arme, et on s'est assuré le plus de liberté d'action possible, dans les conditions données, en décidant, finalement, de proposer la construction de 345 chars sous licence et l'achat direct de 35 chars, permettant entre autres de disposer dès 1988 d'un premier bataillon opérationnel. On a tenu compte des possibilités d'instruction — quelque trois bataillons par année, sans poser trop de problèmes — en choisissant une cadence de livraison de

six chars par mois. Et on a réduit le coût de l'opération à 3390 millions. Vers 1993/94, les divisions mécanisées

disposeront d'une puissance de combat considérablement accrue!

D. Br.

La prétention que tout homme a les qualités du citoyen par le seul fait qu'il est né il y a vingt et un ans équivaut à dire que le travail, le mérite, la vertu, le caractère, l'expérience ne sont rien... Il y a quelque vraisemblance à ce que le tapage qui se fait en faveur de la liberté aboutisse à la suppression de la liberté.

HENRI-FRÉDÉRIC AMIEL